



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de BÂGÉ-DOMMARTIN

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2023/51

Date de convocation : 17 novembre 2023

Objet : Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2024

Date d'affichage : 17 novembre 2023

Date de réunion : 23 novembre 2023

Nombre de conseillers : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 23 novembre à 20h36, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, M. MERCIER Michel, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART et Mme SOCQUET Anne-Laure, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille, M. ROBIN Florent, Mme MERONI Isabelle qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique et M. TRUCHON Pierre qui a donné pouvoir à M. BESSON Jean-Jacques

Mme GUILLOT Myriam est nommée secrétaire de séance.

Jean-Jacques BESSON donne lecture des propositions de tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est précisé que les agents travaillant à la commune de BAGE-DOMMARTIN bénéficient de 50% sur les tarifs des salles (salles, sono) une fois par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2024 comme proposé par Monsieur le Maire, suivant les tableaux détaillés joints à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 23/11/2023

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20231123-2023-51-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

TARIFS COMMUNE EUROS/TTC 2024

Notes importantes pour les associations :

Les associations communales et intercommunales peuvent bénéficier des salles municipales, gratuitement, pour leurs réunions de bureau et assemblées générales.

Ces mêmes associations bénéficient des salles municipales, pour leurs événements et manifestations, gratuitement dans la limite de 4 manifestations par an (au-delà, le tarif ci-dessous s'applique).

En hiver **, une participation forfaitaire au chauffage s'applique, selon la salle, suivant le tarif ci-après.

* Tarif été : en dehors de la période du tarif hiver

** Tarif hiver : de la remise en route des chaudières à l'arrêt des chaudières

	Année 2024
CAUTION ET ARRHES	
Caution salle	500 €
Caution ménage : salle et abords	100 € (forfait)
Caution avec sono et/ou vidéoprojecteur	1 000 € (forfait)
Arrhes à verser lors de la réservation en mairie (encaissé si annulation moins de 15 jours avant la location)	50 €

TARIF HORAIRE DES SALLES (pour les associations) (pour les engagements annuels)	Tarif été €/H	Tarif hiver €/H
Tarif salle des fêtes	4,80 €	7,86 €
Tarif petites salles	3,16 €	5,18 €
Tarif SONO associations 20% du tarif été/jour d'utilisation		

Tarif ménage à l'heure	26 €
-------------------------------	-------------

SALLE DES FETES COMPLETE BAGE-LA-VILLE (bar + cuisine + scène - 180 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	55 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	310 €	365 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	620 €	675 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	732 €	787 €
Supplément forfaitaire pour utilisation de la sono (sauf dans le cadre des 4 manifestations par an pour les associations des Trois BAGE-DOMMARTIN)	45 €	
Supplément forfaitaire pour vidéoprojecteur	45 €	

SALLE DES FETES PARTIELLE BAGE-LA-VILLE (Bar + cuisine - 50 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	30 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	198 €	230 €
Particulier ou association extérieure à BAGE-DOMMARTIN	306 €	336 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	466 €	496 €

SALLE DE RECEPTION BAGE-LA-VILLE (côté mairie avec cuisine - 100 personnes)	Année 2024	
	Tarif été	Tarif hiver
Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit	51 €
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	215 €	266 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	352 €	403 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	514 €	565 €

SALLE POLYVALENTE DE DOMMARTIN (150 personnes)	Tarif été	Tarif hiver
	Associations des Trois BAGE-DOMMARTIN pour les réunions de bureaux, Assemblées Générales et evenements (4 manifestations/an - 6 pour conscrits)	gratuit
Particulier ou association de la commune de BAGE-DOMMARTIN à usage privé non lucratif	140 €	193 €
Particulier ou association extérieur(e) à BAGE-DOMMARTIN	362 €	415 €
Particulier et entreprise à usage commercial, but lucratif	530 €	583 €

LOCATION DE TOUTES SALLES DE BAGE-DOMMARTIN pour apéritif (verres compris) pour particulier ou entreprise de BAGE-DOMMARTIN	Tarif été	Tarif hiver
	121 €	150 €

LOCATION DE TOUTES SALLES DE BAGE-DOMMARTIN pour apéritif (verres compris) pour particulier ou entreprise extérieur(e) de BAGE-DOMMARTIN	Tarif été	Tarif hiver
	206 €	236 €

TARIF DE LOCATION DE VAISSELLE et REMPLACEMENT EN CAS DE PERTE OU CASSE :		
Le couvert complet (assiettes, verres, couverts) par convive	0,60 €	

Paiement de la perte ou de la casse	
Assiette (petite ou grande)	3,62 € pièce
Bol	3,62 € pièce
Carafe (vin ou eau)	2,58 € pièce
Coupelle	3,62 € pièce
Couteau de table	2,58 € pièce
Cuillère à café	1,55 € pièce
Cuillère à soupe de table ou de service	1,78 € pièce
Fourchette de table ou de service	2,58 € pièce
Plat ou légumier en inox, pot à eau	18,24 € pièce
Ramequin	1,15 € pièce
Saladier en verre	5,82 € pièce
Tasse à café	2,58 € pièce
Verre	1,80 € pièce

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20231123-2023-51-DE
Date de télétransmission : 27/11/2023
Date de réception préfecture : 27/11/2023

	Année 2024
Perte ou casse de clés	52 €

	Année 2024
CIMETIERE	
Concessions cimetièrè (simple = surface 2 m2)	
- 15 ans	105 €
- Trentenaire	184 €
Columbarium ou caverne 15 ans	404 €
Columbarium ou caverne 30 ans	651 €
Jardin du souvenir	126 €

	Année 2024
DROITS de PLACE BAGE-DOMMARTIN	
par passage sur la commune	

Fête foraine :

Manège auto-scooter (2 camions et 2 caravanes)	95 €
Manège enfantin, mini-scooter (1 camion et 1 caravane)	50 €
Tir, vente à emporter ou autre	25 €
surface inférieure à 3 ml	forfait de 15 €

Marché / vente régulière :

étab (électricité comprise)	1,50 €/ml/jour
Camion vente, atelier, ambulat (électricité comprise)	5,15 €/jour

Vente ponctuelle :

étab (électricité comprise) - facturation minimale de 3ml	5 €/ml/jour
Camion vente, atelier, ambulat (électricité comprise)	15 €

Stationnement :

Caravane supplémentaire (forfait emplacement)	forfait de 5,30 €
Caravane supplémentaire (électricité forfait jour)	2,90 €/ jour
Bal	63 €

Si coût < à 15,00 €, forfait de 15,00 € facturé

	Année 2024
DIVERS	
Photocopie A4 Noir et Blanc	0,18 €
Photocopie A4 Couleur	0,25 €
Photocopie A3	Tarifs A4 x 2
Photocopie pour les associations communales	Tarifs / 2
Chauffage "Club Amitié BAGE" (tarif pour l'année du 01/01 au 21/12)	190 €
Location de la motofaucheuse par jour et uniquement pour les collectivités	70 €